

La Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Les collines sous-vosgiennes sèches et calcaires du **Bischenberg** (Bischoffsheim), de l'**Immerschenberg** (Obernai) et du **Holiesel** (Rosenwiller) font l'objet d'un classement RNR. Cette réserve régionale éclatée sur trois sites les fait bénéficier d'un statut de protection à long terme concernant les forêts et fourrés se développant sur ces sols secs et pauvres et offrant des habitats appropriés à des espèces végétales et animales spécifiques et rares. La surface totale de l'emprise reste modeste : 97 ha (Bischoffsheim 54 ha, Obernai 7 ha, Rosenwiller 36 ha)

[Voir les Fiches-Patrimoine « **Bischenberg** » & « **Immerschenberg** »]

Géologie et microclimat. Le sol est principalement constitué d'anciens dépôts sédimentaires marins (ère Secondaire, -240 à -150 Ma) partiellement recouverts de dépôts plus récents (marnes du Tertiaire et loess du Quaternaire). Ce sol retenant très peu l'eau, il se réchauffe vite au soleil et l'effet de foehn qui vient des Vosges augmente encore sa dessiccation.

Les paysages sont typiques du Piémont des Vosges : vignoble, vergers, pelouses sèches, buissons et forêt thermophiles. Depuis ces collines, on bénéficie de points de vue sur la plaine d'Alsace et sur le massif vosgien.

Des peuplements motivant la protection : la flore (464 espèces dénombrées), la faune (584 espèces dont 434 insectes, 99 oiseaux et 19 mammifères).

Une espèce est classée « en danger critique », 3 « en danger » et 75 espèces sont protégées.

Les boisements, xérothermophiles et calcicoles. Chêne pubescent du Bischenberg (le plus important massif à chêne pubescent d'Alsace) ; Chêne sessile et Charme du Holiesel ; Érable champêtre, Merisier, Pins...

À noter : - l'importante mortalité des peuplements de pins et hêtres du Bischenberg ;

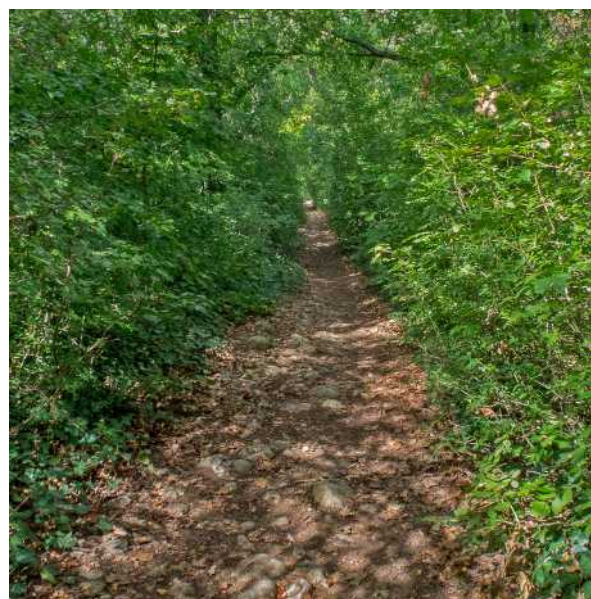
- la décision de la ville, antérieure au classement RNR, de ne plus exploiter la forêt communale du Bischenberg mais de la laisser en libre évolution.

Les buissons (fruticées thermophiles) : Alisier blanc, Églantier, Aubépine, Épine-vinette, Viorne, Troène, Cornouiller, Noisetier, Prunier Ste-Lucie...

La flore (6 espèces classées « en danger » et 8 espèces protégées) : Anémone pulsatile, Orchidées (plus de six espèces d'Orchis...), Anémone des bois, Hellébore fétide, Laîche des bois... Variété impressionnante d'herbacées.

Les mammifères : grands ongulés (sanglier, chevreuil), blaireau, noctule commune (chauve-souris arboricole)...

Les oiseaux : Pie-grièche grise, Milan royal, Huppe fasciée, Bruant jaune, Linotte mélodieuse, Grand-duc, Grand Corbeau...



Sentier balisé disque bleu à proximité du Kilbs



Pelouse sèche et Chêne sessile

Les insectes : Mante religieuse, plusieurs espèces de papillons rares...

Les mesures de protection. 19 articles détaillent sur 8 pages la réglementation s'appliquant à la RNR :

- sont protégés : la faune, la flore, la fonge, le patrimoine géologique, le patrimoine archéologique...
- sont réglementés : l'accès à la RNR, la circulation (des personnes, des animaux domestiques et des véhicules), le stationnement, la chasse, les activités pastorales, agricoles et sylvicoles, les activités et manifestations sportives et de loisir.

Le randonneur est le bienvenu selon les recommandations habituelles :

- rester sur les sentiers et chemins balisés et autorisés ;
- respecter la quiétude de la faune (tenir les chiens en laisse) ;
- ne pas faire de feu (!) ;
- et bien sûr, ne rien emporter, sauf ses propres déchets ! ■

Les circuits passant par la RNR : Bo4, Ob2, Ob3, Ob5